



OCHA

United Nations Office
for the Coordination of
Humanitarian Affairs

Filière de talents pour les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire

Guide de candidature

Février 2022

Filière de talents pour les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire

Guide de candidature

Février 2022

Gérée conjointement par le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), la filière de talents pour les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire vise à constituer une réserve diversifiée et solide de candidat(e)s hautement qualifiés pour les postes de coordonnateur résident, y compris pour les postes impliquant une désignation en tant que coordonnateur humanitaire. Les cinquante candidat(e)s éligibles faisant preuve du plus fort potentiel vis-à-vis de la fonction de coordonnateur résident seront admis dans la filière de talents pour les postes de coordonnateur résident coordonnateur humanitaire. Dans le cadre de cette filière, les candidat(e)s se verront offrir la possibilité d'approfondir leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience afin de mieux se préparer auxdites fonctions. L'inclusion dans la Filière de talents pour les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire ne garantit pas aux candidat(e)s d'être invité(e)s à passer les épreuves du Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents, lesquelles demeurent une condition préalable à tout acte de candidature à un poste de coordonnateur résident ou de coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire.

1. Conditions d'admissibilité

La filière rassemble à la fois les candidat(e)s prêts à participer au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents ainsi que celles et ceux qui possèdent le potentiel d'être prêts à participer au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents dans les trois années suivant leur admission dans la filière.

Conformément à ce qui précède, les candidat(e)s à la filière de talents pour les postes de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire doivent remplir l'ensemble des conditions d'admissibilité suivantes au moment de leur candidature :

- Être de niveau P-5 ou supérieur, ou avoir un niveau de séniorité équivalent dans une organisation extérieure au système des Nations Unies;
- Être titulaire d'un master ou diplôme équivalent en développement, relations internationales, sciences politiques, économie, sciences sociales, droits humains, droit, ou dans des disciplines étroitement liées¹ ;
- Avoir au moins douze ans d'expérience substantielle avec résultats dans des rôles de direction au niveau international, dont au moins deux ans d'expérience cumulée dans le développement, les droits humains, la consolidation de la paix, les affaires politiques ou l'action humanitaire au niveau national² ;

¹ Pour les candidat(e)s dûment qualifiés qui ne remplissent pas cette condition, un diplôme universitaire de premier cycle assorti d'une expérience professionnelle appropriée peuvent être considérés comme un équivalent acceptable.

² L'expérience au niveau national correspond à une expérience acquise en travaillant directement avec les gouvernements et d'autres partenaires nationaux et internationaux sur une base quotidienne, de préférence sur place.

- Être en mesure de servir pendant au moins une période d'affectation (c'est-à-dire 5 ans) avant d'atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite (65 ans)³ au moment de la participation au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents, pour les candidat(s) invité(e)s;
- Maîtriser la langue anglaise et une autre langue officielle de l'Organisation des Nations Unies et/ou une langue locale de l'un des pays d'affectation des coordonnateurs résidents et coordonnateurs humanitaires⁴;
- Avoir obtenu des « résultats pleinement conformes à ceux attendus » dans le cadre des deux derniers cycles d'évaluation, ou équivalent, le cas échéant ;
- Absence d'antécédents : ne seront pas retenues les candidatures des personnes qui ont commis des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, se sont rendues coupables d'exploitation, d'atteintes ou de harcèlement sexuels, ou au sujet desquelles il existe des raisons plausibles de croire qu'elles se sont livrées à de tels actes ;
- Volonté de participer à toutes les activités de la filière de talents pour les postes de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire, dans l'intention d'exercer une fonction de coordonnateur résident ou de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire au cours des trois années suivantes, si la candidature est retenue par le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents.

En outre, les candidat(e)s admissibles peuvent être évalués au regard des conditions souhaitables suivantes :

- Expérience internationale récente au niveau des pays à un poste de direction (c'est-à-dire expérience de gestion et/ou de représentation de haut niveau) ;
- Expérience au sein d'équipes de pays des Nations unies/équipes de pays pour l'action humanitaire, ou expérience équivalente ;
- Expérience en matière de coordination inter institutions, ou expérience équivalente ;
- Expérience dans le développement de partenariats stratégiques avec des gouvernements, des entités intergouvernementales, des entités du secteur privé et d'autres parties prenantes ;
- Expérience de travail dans ou avec les petits États insulaires en développement.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies tenant à ce que son personnel comprenne autant de femmes que d'hommes, les candidatures de femmes sont fortement encouragées. Aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. L'Organisation des Nations Unies s'engage à instaurer un climat où règnent diversité, inclusion et respect mutuel. Elle recrute et emploie des personnes quels que soient leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur race, leur religion, leur origine culturelle ou ethnique ou leur handicap. L'ensemble des candidat(e)s, internes ou externes au système des Nations Unies, se verront accorder un traitement égal.

2. Procédure de candidature pour les candidat(e)s internes

Les candidat(e)s internes doivent remplir le [formulaire de candidature en ligne \(https://nominations.un.org/f/rchc22_welcome\)](https://nominations.un.org/f/rchc22_welcome) et télécharger leurs deux derniers rapports d'évaluation, ou un document équivalent. Une fois la candidature soumise dans le système, elle sera redirigée vers la personne référente du service des ressources humaines de l'organisation de la candidate ou du candidat pour revue et endossements.

Les entités du système des Nations Unies qui sont membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ou du Comité permanent inter organisations peuvent endosser jusqu'à cinq candidatures. Toutes les autres

³ Les postes de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général [coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire] et de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire au rang de Sous-Secrétaire général ne sont pas soumis aux règles du Statut et Règlement du personnel concernant l'âge réglementaire du départ à la retraite. Les fonctionnaires de la classe D-2 qui font preuve d'une solide expérience en matière de coordination inter organisations de haut niveau sur le terrain et qui souhaitent se porter candidat(e)s uniquement aux postes de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général [coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire] et de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire au rang de Sous-Secrétaire général(e) pourront donc, à titre exceptionnel, se porter candidat(e)s à ces postes, quel que soit leur âge.

⁴ La liste des pays d'affectation des coordonnateurs résidents et coordonnateurs humanitaires est disponible sur la [page Pays et Territoires du site UNSDG](#)

entités du système peuvent endosser un maximum de deux candidatures.

Les entités sont vivement encouragées à soutenir l'engagement pris par le Secrétaire général en faveur de la parité des sexes, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'elles proposent des candidatures. Il est recommandé que, parmi les candidatures endossées par les entités d'endosser, au moins la moitié soient de femmes ainsi qu'au moins la moitié soient de personnes provenant de pays de programme ou/et d'États Membres non représentés et sous-représentés.

Toutes les candidatures doivent être reçues au plus tard le **vendredi 18 mars 2022 à 23 h 59 (heure de New York)**. Les endossements des candidat(e)s par les entités du système des Nations Unies doivent être reçus au plus tard le **mercredi 6 avril 2022 à 23 h 59 (heure de New York)**.

Les candidat(e)s sont encouragés à poser leur candidature suffisamment à l'avance pour pouvoir bénéficier d'une aide en cas de problème technique.

3. Procédure de candidature pour les candidat(e)s externes

Les candidat(e)s externes doivent remplir le [formulaire de candidature en ligne \(https://nominations.un.org/f/rchc22_welcome\)](https://nominations.un.org/f/rchc22_welcome) et télécharger leurs deux derniers rapports d'évaluation, ou un document équivalent, au plus tard le **vendredi 18 mars à 23 h 59 (heure de New York)**.

Les candidat(e)s sont encouragés à poser leur candidature suffisamment à l'avance pour pouvoir bénéficier d'une aide en cas de problème technique.

4. Validité des candidatures

Bien qu'il incombe à l'entité du système des Nations Unies concernée et aux candidats externes de s'assurer que les candidatures remplissent les conditions d'admissibilité décrites ci-dessus, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires examineront l'admissibilité des candidat(e)s à partir des informations fournies dans le formulaire de candidature et les rapports d'évaluation des candidat(e)s. Les candidatures qui ne remplissent pas clairement l'ensemble des conditions d'admissibilité ne seront pas prises en considération.

5. Procédure de sélection et d'évaluation

Les candidat(e)s admissibles seront invité(e)s à participer à une évaluation plus approfondie afin de mieux apprécier leur potentiel vis-à-vis des [Qualités de direction du/de la Coordonnateur/trice résident/te](#). L'évaluation peut consister en des exercices écrits, des entretiens et des vérifications des références, ou prendre d'autres formes. Sur la base d'un examen approfondi de ces résultats par le jury d'admission, et tenant compte des vacances anticipées de postes de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs humanitaires, les candidat(e)s démontrant le plus grand potentiel seront placés dans la filière de talents pour les postes de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire. Le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires informeront les entités du système des Nations Unies concernées et les candidat(e)s externes du résultat.

Tous les résultats de l'évaluation sont définitifs et ne peuvent être contestés ni par les candidat(e)s ni par l'entité dont elles ou ils relèvent.

6. Placement dans la filière de talents pour les postes de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire

Cette année, un maximum de cinquante candidat(e)s seront admis(es) dans la filière de talents. Les nouveaux membres se verront offrir des possibilités de perfectionnement adaptées à leurs besoins afin de mieux se préparer à la fonction de coordonnateur résident. La durée du placement dans la filière de talents variera en fonction de l'état de préparation de chaque membre mais ne devrait normalement pas dépasser trois ans. Pendant cette période, il est

attendu des membres qu'ils et elles participent activement aux activités de la filière de talents afin de veiller à remplir les conditions minimales d'admissibilité du Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents.

Le placement dans la filière de talents ne garantit pas une invitation au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents.

7. Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents et prochaines étapes

Il sera procédé à un examen périodique des membres de la filière de talents pour les postes de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire afin d'évaluer leur état de préparation pour le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents. Seuls les membres jugé(e)s prêt(e)s et admissibles seront encouragé(e)s à poser leur candidature pour le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents.

Les membres dont la candidature pour le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents est fructueuse seront placés dans le Pool des coordonnateurs résidents, ce qui est une condition préalable pour postuler aux postes vacants de coordonnateur résident et de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire.

Prière d'adresser les questions concernant la procédure à l'adresse suivante : rhc.talentpipeline@un.org.



UNITED NATIONS
DEVELOPMENT
COORDINATION
OFFICE
.....



DECADE
OF
ACTION



OCHA

United Nations Office
for the Coordination of
Humanitarian Affairs